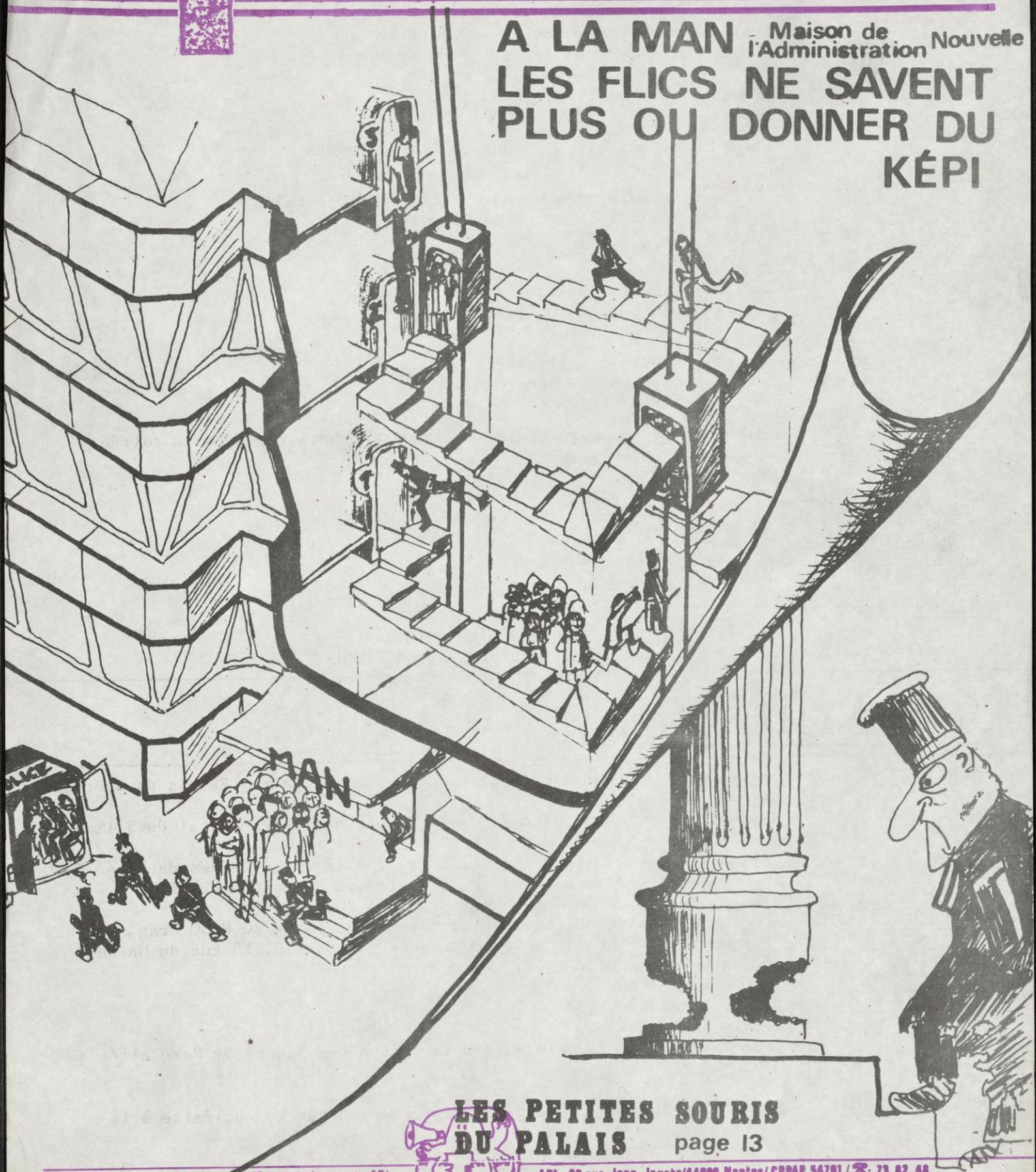


A LA MAN Maison de l'Administration Nouvelle  
LES FLICS NE SAVENT PLUS OU DONNER DU KÉPI



LES PETITES SOURIS  
DU PALAIS page 13

# SOMMAIRE

## OUVRIERS

- p. 2-3 : A la MAN... les flics ne savaient plus où donner du képi...  
p. 3 : La couverture à laquelle vous avez échappé la semaine dernière...  
p. 4-5 : Tréfimétaux : succès pour les 12 femmes inculpées  
Société GIA en voie de disparition  
p. 5-6 : Nantais, Nantaises, voilà la vérité  
p. 6 : Grève aux assurances générales de France

## SAINT NAZAIRE

- p. 7 : Pourquoi un collectif APL à St Nazaire ?  
p. 7-8 : Aix : procès du MLAC  
Cinéma : comment YUKONG déplaça les montagnes

## PAYSANS

- p. 9 : Des paysans condamnés rayés des listes électorales  
p. 10-11-12 : Des vétérinaires salariés des paysans

## JUSTICE

- p. 12 : Une décision de justice bien contestable  
p. 13-14 : Les petites souris...

## ARMEE

- p. 14-15 : Renvoi des livrets militaires  
p. 15-16 : Lettre ouverte à M. Chenard

## INTERNATIONAL

- p. 17-18 : Irlande : lettre ouverte aux militants, compte rendu de la soirée  
Irlande (semaine Ar Fàlz)  
p. 18 : Mort d'un professeur de Breton

## NUCLEAIRE

- p. 19 : Exposition à Rezé

## CULTURE

- p. 19 : Claire au F. J. T.

## FEMMES

- p. 20-21 : Six femmes seront jugées à Aix le 10 mars  
p. 21-22 : Horizon 80 : un livre de professeur SOUTOUL

# CALENDRIER

## MARDI 8 MARS

- procès d'Henri le Cadre (renvoi du livret militaire) Palais de Justice  
St-Nazaire 14 heures

## MERCREDI 9 MARS

- Réunion du comité de défense de St Herblain, Centre Social du Sillon de  
Bretagne à 20 H 30

- Projection sur l'Estuaire de la Loire : maison des Jeunes de Rezé 20H30

- Spectacle de Claire au F. J. T. ç boulevard Vincent Gache à 21 H

## JEUDI 10 MARS

- Réunion du CSOC 57 Rue des Hauts Pavés à 20 H 30.

## VENDREDI 11 MARS

- Réunion du comité de soutien aux Foyers Sonacotra 20 H 30 Frat. Protes.

## SAMEDI 12 MARS

- "Comment YUKONG déplaça les montagnes" au CELTIC, 15 rue du Maine à  
St Nazaire, 17 H 30

## DIMANCHE 13 MARS

- idem - 10 heures

## LUNDI 14 MARS

- idem - 21 heures

## MARDI 15 MARS

+ idem - 21 heures

+ Projection sur l'énergie solaire : maison des jeunes de Rezé allée du  
Dauphiné à 20 H 30

## DU 4 AU 19 MARS

- Exposition du Comité Régional d'information sur le nucléaire à la  
maison des jeunes de Rezé.

+

A la MAN (Maison de l'Administration,  
Nouvelle-Nantes)

*Les flics ne savaient  
plus où donner du képi!*

JEUDI 3 - PREMIER TABLEAU

Les syndicats avaient appris par hasard qu'un groupe d'ingénieurs en climatisation devait venir visiter la MAN.

Un moyen entre autre pour la société constructrice de ce chef d'oeuvre de la V<sup>ème</sup> République décadente, de se faire mousser à peu de frais auprès du grafin de la profession de climatiseurs.

En intersyndicale, on décida de faire connaître le point de vue de ceux qui font les frais de la technique en question tout au long de l'année : poussière d'amiante et noir de fumée dans l'atmosphère, variation de température invraisemblable et de surcroît un coût de fonctionnement complètement délirant surtout dans une période de restriction budgétaire.

La mobilisation se fit rapidement par affichettes apposées dans tous les services et les circulations.

Les ingénieurs ont été accueillis par un comité d'accueil de 200 personnes d'à peu près tous les services.

Apparemment peu intéressés par la pratique quotidienne de la ventilation, les ingénieurs ont fait demi-tour.

C'est alors que le gestionnaire de la MAN s'est mis à l'ouvrir un peu trop (sa gueule)

Devant cette impolitesse caractérisée, le personnel s'est senti obligé de le raccompagner jusqu'à son bureau.

Et là, le personnel (une centaine), après lui avoir expliqué ce qu'il pensait de ses méthodes flicardes dans la maison, s'est retiré en l'enfermant dans son bureau pour méditer.

Or, après une méditation très courte, le gestionnaire au lieu d'appeler un serrurier, a appelé Police Secours.

JEUDI 3 - DEUXIEME TABLEAU

Les assistants (es) Sociaux (les) en formation luttent depuis quelques mois contre la réforme de leur statut et

décident d'aller s'expliquer avec le directeur de la DASS directement (à la MAN justement).

Ils étaient donc une centaine sur le plateau paysager de la DASS venus exposer leurs revendications.

Mais, le Directeur était en conférence avec 7 autres directeurs et ne voulait pas être dérangé.

Les manifestants ont donc été obligés de le déranger ( et les 7 autres avec)

C'est dans la salle de conférence que le directeur a bien été obligé d'écouter les revendications.

Cela lui a fortement déplu à tel point qu'il s'est senti obligé d'appeler les flics pour chasser les intrus. Or, il y avait en plus des intrus, une bonne partie du personnel DASS qui soutient les A. S. dans leurs revendications.

JEUDI 3 - TROISIEME TABLEAU

Les flics arrivent pour disperser les manifestants, chasser les intrus et délivrer le gestionnaire.

Tâche difficile et complexe. Pour les flics, c'est simple, un manifestant = un intrus = à mettre dehors.

Donc, après avoir délivré le gestionnaire, ils ramassent tout le monde qui se trouve là, le mettent dans les ascenseurs, direction : la sortie.

Mais en bons fonctionnaires, les manifestants remontent par les escaliers à leur poste de travail.

Mais les flics ne comprennent toujours pas. Ils les suivent et veulent recommencer le petit jeu.

Car, c'est bien connu, les flics n'ont peur de rien, pas même du ridicule.

Une seule chose leur fait peur : c'est LA HIERARCHIE - ce n'est que par d'habiles coups de téléphone aux supérieurs hiérarchiques que les manifestants fonctionnaires ont réussi à les convaincre de les laisser travailler.

A la DASS, ça à été pire car s'il était facile pour des flics de "dégager" les directeurs, il fallait qu'ils trient les intrus des manifestants, qu'ils séparent le bon grain de l'ivraie.

Malgré les bousculades et les courses poursuites, les flics ne sauront jamais la vérité, car à 17 heures, heure de fermeture des bureaux, les intrus, les manifestants, les fonctionnaires et les

gestionnaires sont tous partis ensemble.

MORALITE

Ceux qui ont invité les ingénieurs n'ont pas fini de se faire souffler dans

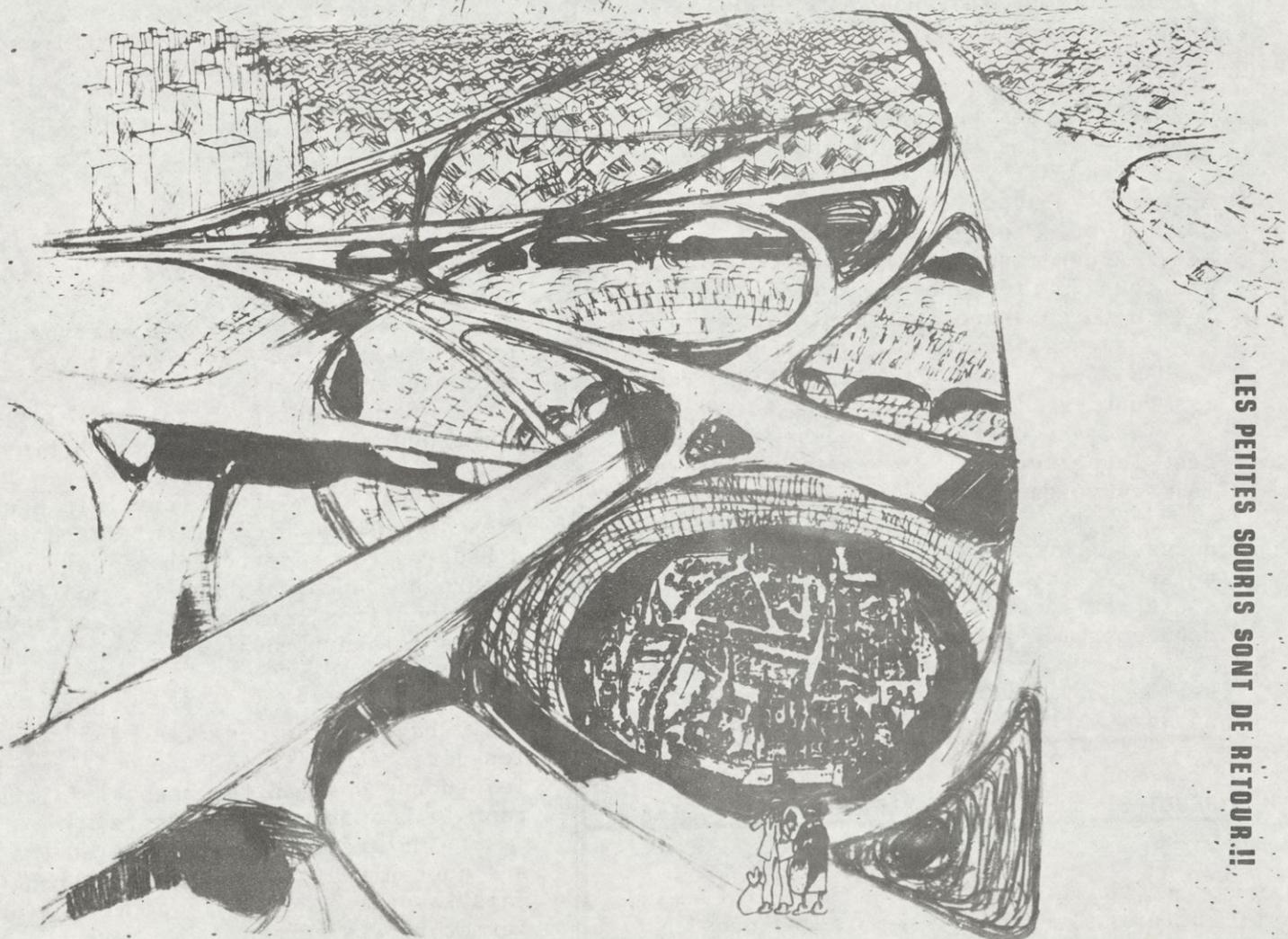
les bronches par la Préfecture.

Et les travailleurs sociaux n'ont pas fini de se battre contre les projets du pouvoir.

Correspondant A.P.L.

N° 176 28 Fév

# CONTRE LES AUTOROUTES URBAINES



LES PETITES SOURIS SONT DE RETOUR!!!

LA COUVERTURE A LAQUELLE VOUS AVEZ ECHAPPE LA SEMAINE DERNIERE

# TREFIMETAUX - SUCCÈS

## POUR LES 12 FEMMES INCULPÉES

Tout le monde se souvient du procès des 12 femmes de COUERON, le 17 juin 1976, où elles étaient accusées de "séquestration".

Les faits sont connus. Durant la grève de leurs maris à TREFIMETAUX en avril 75, elles étaient venues à l'usine en solidarité et pour répondre à une lettre de chantage du directeur.

Celui-ci refusa de les recevoir, elles montèrent dans le bureau et discutèrent 3 heures avec le directeur.

Puis ce fut ensuite, les interrogatoires, les gendarmes, etc... et enfin, le procès du 17 juin à Saint Nazaire, où le pouvoir prétextant un vice de forme, a en fait reculé devant les 3 000 manifestants réunis devant le palais de justice à l'appel de la CGT et des organisations démocratiques.

En septembre 76 l'enquête repart. Une journée d'action est organisée

dans toutes les usines de la société le 28 septembre.

Le 29 septembre, en C. E. extraordinaire le directeur retire sa plainte. Depuis, le dossier était bloqué auprès du juge d'instruction.

Le 28 février, les 12 femmes ont été informées qu'un non-lieu avait été prononcé.

Ce non-lieu est une victoire due à la mobilisation de ~~tas~~ les travailleurs de TREFIMETAUX et la région, et au soutien de la CGT et des organisations démocratiques.

Cette victoire est importante. Le pouvoir et le patronat veulent mettre un frein à la présence des femmes de travailleurs dans les luttes et à leur prise de conscience.

Cette victoire s'inscrit dans le combat pour la défense des libertés et des droits démocratiques.

Communiqué CGT - TREFI

## Sté CIA (Groupe Leroux et Lotz) :

### EN VOIE DE DISPARITION ?

En 1971, la société LEROUX & LOTZ employait 929 personnes.

En 1972, cette société se scinde et donne naissance à une nouvelle société celle des ATELIERS LEROUX & LOTZ, avec 224 personnes.

En 1973, reprise des Chaineries soit 58 personnes, ce qui permet la naissance d'une autre société : C.I.A. (Constructions industrielles de l'Atlantique), au capital de 100 mil-

lions anciens.

En 1974, la C.I.A. absorbe les Ateliers LEROUX & LOTZ qui, avec 224 personnes n'avaient qu'un maigre capital de 50 millions anciens.

L'effectif à cette date est donc de 300 personnes environ et cette société est mise en gérance.

Son directeur, est un homme servile et bras droit du PDG, mais les murs et les

CIA (suite)

machines ne lui appartenant pas, la société doit payer chaque année un loyer exorbitant qui dépasse le capital de 100 millions anciens investis par le PDG du groupe : M. LEROUX.

A qui revient ce loyer ?  
Au PDG du groupe. !

1975 :  
— En fin d'année, déjà des difficultés pour les travailleurs qui doivent subir une période de chômage technique d'une semaine.

1976 :  
— Un flot de mesures anti-sociales s'abat sur les travailleurs :  
• En février : lock-out de 15 jours en réponse aux revendications du personnel.  
• En Mars-Avril : réductions d'horaires à 40 et 38 heures.  
• En Mai : licenciements de 23 personnes et pour clôre l'année, déclassement général du personnel.

1977 :  
— La même politique continue et nous en arrivons au dépôt de bilan du 14 février dernier qui s'accompagne de 28 licenciements immédiats.  
(...)

**A QUAND LA FERMETURE DE CETTE UNITE DE PRODUCTION ?**

- APRES CARNAUD,  
PARIS, GUILLOUARD et les NANTAISES DE FONDERIES, entre autres, c'est donc la C.I.A., filiale de LEROUX & LOTZ qui voit en 3 ans son effectif diminuer de moitié. ?

Les travailleurs de notre région devront-ils émigrer demain pour prétendre trouver un emploi comme le préconise M. BEULLAC, Ministre du Chômage. ?

La situation de l'emploi étant aussi catastrophique dans le reste de la France, nous répondons non et préconisons par contre l'industrialisation de chaque région et l'arrêt immédiat de la braderie de notre économie et de son potentiel industriel.

Section CGT - C.I.A.

SYNDICAT DE LA METALLURGIE C.G.T. DE NANTES :

**NANTAISES, NANTAIS,  
VOILÀ LA VÉRITÉ ...**

Les travailleuses et travailleurs de trois entreprises : NANTAISE DE FONDERIES, GUILLOUARD, C.I.A., une nouvelle fois, manifestent dans les rues de NANTES.

Une nouvelle fois, ils entendent montrer à l'opinion publique les raisons qui les poussent aujourd'hui à s'adresser aux NANTAISES et aux NANTAIS.

**LA SITUATION DANS LA METALLURGIE NANTAISE**

Dans ces trois entreprises, c'est dans l'immédiat 1 000 personnes qui sont frappées par des réductions d'horaires grévant lourdement leur budget.

Pour certains d'entre eux, plusieurs dizaines, la perspective qui leur est offerte est d'aller gonfler les longues files de chômeurs aux portes de l'ANPE.

Bien sûr, les BARRE, GISCARD, CEYRAC nous parlent de mobilité de la main d'oeuvre comme étant le remède miracle pour diminuer le chômage.

"Il faut aller chercher le travail là où il est" a déclaré BARRE.

**ET À NANTES, QUE SE PASSE-T-IL ?**

Les métallurgistes licenciés d'une entreprise, où vont-ils occuper un nouvel emploi, puisque les patrons licencient chez :

CARNAUD PARIS GUILLOUARD C.I.A.

Que les patrons appliquent des réductions d'horaires donc du chômage partiel chez BRISSONEAU & LOTZ MARINE, la SNIAS NANTES, et la NANTAISE DE FONDERIES.

Que l'embauche est bloquée dans les grandes entreprises de NANTES.

Que certaines entreprises ont disparu du tissu industriel nantais telles qu'E.G.T., GAUTIER, etc...

C'est également les craintes qui pèsent dans la Construction navale.

Nous assistons actuellement à un véritable démantèlement de la Métallurgie nantaise.

Ce sont aujourd'hui les secteurs traditionnels qui sont touchés avec toutes

.../...

CGO To METALLURGIE ( suite )

les répercussions qui ne manqueront pas d'en découler.

**QUI EN PORTE LA RESPONSABILITE ?**

Tout porte à croire que la situation continue de se détériorer avec l'application du plan d'austérité BARRE, GISCARD, CEYRAC.

En réduisant la consommation, il en découlera une réduction de l'activité économique et par répercussion, l'aggravation du chômage.

C'est cela que cautionnent les Pouvoirs Publics.

La municipalité de NANTES, dont le Maire MORICE, Sénateur a voté le plan BARRE en ne soutenant aucun conflit, cautionne cette politique.

Ce n'est pas les quelques voeux émis qui relèvent lde l'électoratisme qui peuvent le dédouaner...

**DES REVENDICATIONS SIMPLES :**

- Le retour aux 40 heures sans perte de salaire.
- La retraite à 60 ans.
- L'augmentation du Pouvoir d'Achat des salaires.

Revendications qui, si elles étaient satisfaites permettraient de libérer de nombreux emplois et une relance de l'activité économique.

NE VAUT-IL PAS MIEUX PAYER DES RETRAITES QUE DES CHOMEURS ?

NE FAUT-IL PAS AVOIR UN EMPLOI A 18 ANS ET LA RETRAITE A 60 ANS ?

SOUTENIR L'ACTION DE LA CGT POUR :

LE DROIT DE VIVRE ET DE TRAVAILLER  
A NANTES.

CGT - Métallurgie Nantes

## GREVE AUX ASSURANCES GENERALES DE FRANCE ET CELERITE :

Depuis le lundi 28/02/77, tout le personnel syndiqué CFDT et non syndiqué des Assurances Générales de France, Assurance Maladie des Travailleurs non salariés et risques divers, boulevard des Martyrs Nantais, est en grève à l'exception d'une partie de la maîtrise.

Ce mouvement vise à la reprise d'un employé temporaire dont le contrat n'a pas été renouvelé alors que la direction recrute actuellement du personnel à titre définitif.

Le motif de non-reprise de cet employé est uniquement d'ordre syndical, de l'aveur même du directeur à l'inspecteur du travail.

Son intervention a été sollicitée par le personnel devant l'attitude intransigeante du directeur Mr Divard, Président du mouvement des radicaux de gauche de Loire-Atlantique et candidat sur la liste de l'Union de la gauche aux élections municipales à Nantes.

En effet, celui-ci craint que cette personne, dont le travail donnait entièrement satisfaction, ne vienne grossir le noyau militant de la section syndicale CFDT.

Cor. A.P.L.

### **I.T.T. PREND LE CONTROLE DE POUYET A PONTCHATEAU**

Le Trust international ITT vient d'acheter 80% des actions de Pouyet à Pontchâteau par l'intermédiaire de sa filiale CGCT. ITT pose ainsi un nouveau maillon pour contrôler tout le raccordement téléphonique en France. De plus la CFDT craint à plus ou moins long terme des réductions d'effectifs.

## POURQUOI UN COLLECTIF A.P.L. A ST-NAZAIRE ?

. L'intérêt que l'A.P.L. a suscité depuis sa création, chez de nombreux camarades de St-Nazaire, n'a pas réussi à vaincre un certain attentisme une certaine passivité...

Il en découle :

. Que peu d'informations viennent de St-Nazaire.

. Que ce sont les camarades de Nantes qui doivent venir la chercher.

. Que l'A.P.L. n'a pas sur St-Nazaire la diffusion qu'elle devait avoir.

. Pour remédier à cette situation, s'est constitué un COLLECTIF A.P.L. à St-Nazaire.

Ce n'est pas un simple réseau de correspondants.

Le collectif veut assumer lui-même la responsabilité des informations recueillies, avec tous les problèmes politiques et techniques que cela suppose. Parce que nous pensons que les difficultés, divergences qui pourraient surgir et qui surgiront au sujet des informations de leur "traitements" ont plus de chances de bien se régler sur place au plus près de la source, par discussion la plus large possible, entre intéressés directs, qu'à Nantes par l'intermédiaire de "délégués"...

. A la suite d'une longue discussion au cours de la première réunion du collectif il est ressorti que la meilleure, ou la moins mauvaise solution était de faire la maquette complète des informations recueillies à St-Nazaire. Dans un premier temps 2 pages et si nous tenons le coup 4 pages..

. Le Collectif actuellement composé d'une dizaine de camarades s'est engagé d'assumer le travail pendant deux mois (jusqu'en Mai).

D'ici là, nous voulons : étoffer le collectif. Créer un réseau de correspondant dans toutes les entreprises, écoles, quartiers, associations politiques syndicales ou autres.. Correspondants s'intégrant petit à petit au collectif.

Faire en sorte qu'il puisse y avoir une rotation des tâches...

Diffuser C.A.P.L. plus largement.

LE COLLECTIF SE RÉUNIT TOUS LES  
JEUDI A 18 H 30 CHEZ PÉPIN - 6,  
RUE ROGER SALENGRO... Tel: 22-22-86.

Tous ceux qui sont intéressés peuvent y venir... En particulier il nous semble très important que ceux qui ont une information à donner puissent participer à sa mise en page et donc être présent à la réunion.

. Les problèmes de place de "raccourcissement ne sont pas purement technique et doivent être fait avec la participation des intéressés...

. D'autre part, nous refusons de séparer formellement information et commentaire... Il n'est pas d'information "pure" ce que l'on raconte et comment on le raconte est déjà un commentaire implicite.

Alors pourquoi refuser le commentaire explicite ?

L'important étant de sauvegarder notre diversité...

Dans deux mois, nous ferons avec l'ensemble des abonnés de la région et avec le collectif de Nantes le bilan de notre travail d'information et de diffusion....

AIX : 6 INculpées POUR EXERCICE ILLÉGAL DE LA MÉDECINE :  
ELLES RISQUENT 10 ANS FERMES. SOLIDARITE !

Mardi 1er mars (et non le 15 mars, comme l'annonçait par erreur le dernier A.P.L.), nous étions plus de 100 à assister à la projection de "Quand je serai grande", et à participer au débat avec des inculpées d'Aix.

"QUAND JE SERAI GRANDE" : Un film qui frustre.. toutes les femmes qui ont vécu "normalement" leur grossesse, et accouché "normalement",

seules souvent, aux mains de spécialistes, qui décident, dans une salle de clinique, d'hôpital, froide. Et le même, à peine né, il faut qu'il crie. Et on l'emballe.

"QUAND JE SERAI GRANDE" : Un accouchement sans violence... une femme qui accouche, non plus seule avec sa douleur, mais parmi celle et ceux qu'elle aime, adultes et enfants.

Pas d'étriers pour lui maintenir les jambes, mais des mains qui la caressent. Une tendresse. Une solidarité. Et après la naissance, un contact long du corps de la femme et du corps de l'enfant. Et le bain de l'enfant, plein de vie, de mouvement, de sourire-oui- déjà.

"QUAND JE SERAI GRANDE" est le 1er volet d'un film réalisé par des hommes et des femmes du M.L.A.C., vivant dans une "Commune". Les femmes de "la Commune", y accouchent. C'est ça, aussi, le combat de ces "avorteuses".

#### LE DEBAT ?

Centré surtout sur la lutte du M.L.A.C. d'Aix, (des contacts avec 5000 femmes), et les conditions d'avortement dans les centres orthogéniques, actuellement.

Contre les carences énormes de la loi Veil :

- à Aix, avortements refusés d'abord au-delà de 8 semaines... et jeu sur les dates, par le toubib qui, au nom de son "savoir", persuade la femme qu'elle est enceinte depuis bien plus longtemps, bien trop longtemps - et, donc, refus de l'avorter.

- Nombre d'I.V.G. (Interruptions volontaires de grossesse) ridicule, face aux besoins des femmes et à une politique délibérée de non développement de la contraception.

- Blocages, culpabilisation, dus aux multiples entretiens préalables, à "l'accueil" (à Aix... c'est alignées dans des fauteuils à roulettes, que les femmes qui vont avorter, attendent : des malades, des infirmes de leur corps, des choses à avorter).

CONTRE CES CARENCES ENORMES, LE M.L.A.C., A AIX, A REPRIS LA PRATIQUE DES AVORTEMENTS, POUR MONTRER QUE L'AVORTEMENT POUVAIT ETRE DIFFERENT - ET DONC, VECU DIFFEREMMENT PAR LES FEMMES. POUVAIT ETRE PRATIQUE PAR DES NON-MEDICINS, ET QUE LES FEMMES PEUVENT, CONCRETEMENT, CONTROLER LEUR CORPS, EN DISPOSER.

→ C'est de cela que le pouvoir a peur, de cette remise en question.

C'est pour cela qu'il veut frapper, faire un exemple. Pourtant, il hésite, face à la mobilisation autour d'Aix.

La ville entière sera animée par le MLAC. Le jour du procès. Le M.L.A.C. appelle le maximum de gens.

→ A aller à Aix, le 10 mars.

→ A multiplier, localement, dans les jours précédents, et après, les manifestations de soutien.

Un mot encore... les femmes étaient nombreuses, ce soir là, au film, au débat. Peu d'entre elles, pourtant, se sont exprimées.. OUI, LA LUTTE POUR LE DROIT AU CONTROLE DE SON CORPS, LA LUTTE POUR CREER, EN GROUPES, LA POSSIBILITE DE S'EXPRIMER, D'EXISTER, VON DE PAIR.

Alors, concrètement, la SOLIDARITE ?

Le débat engagé mardi sur "quoi faire ?" s'est poursuivi jeudi 3

→ Un tract d'information est diffusé sur les marchés, les entreprises, établissements scolaires.

→ Le texte d'un télégramme a été élaboré :  
"DECLARONS ETRE COMPLICES AVORTEMENTS ET SOLIDAIRES INCULPEES MLAC - Nom-Prénom Ville".

Signez-le, faites signer à 4 ou 5, expédiez-le les 7, 8, 9, mars à :

Procureur Tribunal Correctionnel-Aix.

JEUDI 10 MARS, JOUR DU PROCÈS À  
17 H 30, RESSEMBLEMENT DEVANT  
L'HÔPITAL.

#### "COMMENT YUKONG DEPLACA LES MONTAGNES" 2è PARTIE : DU 12 au 15 MARS 77.

UN VILLAGE DE PECHEURS: Dans la province natale de Confucius qui disait : "porte sur cour n'est pas vraie porte, la femme n'est pas un être humain". Pourtant dans le village de Da Yu Dao, un groupe de jeunes filles est devenu marins et pêcheurs de haute-mer. Avec les femmes et les hommes pêcheurs nous assistons à la vie quotidienne du village. Des femmes discutent de la planification des naissances, et des pêcheurs de la rentabilité du travail. Un vieux capitaine exprime sa perplexité face à tous ses changements. Il ne comprend pas bien la Révolution culturelle ni la signification de la politique de Mao-Tsé-Toung.

HISTOIRE DE BALLON : Dans un lycée de Pékin. Une classe d'élèves de 13 ans et leur professeur. Un petit scandale vient d'éclater. La cloche ayant sonné, un élève a envoyé le ballon en direction du professeur. Toute la classe se réunit. La discussion, animée, porte sur la nature du jeu, du sport. On parle responsabilité, idéologie, politique. Un élève rappelle à l'ordre un professeur qui ne joue pas le jeu de la libre discussion. A.F.C. St-Nazaire.

Les séances auront lieu au Celtic - 15, rue du Maine le samedi à 17 h 30 - le dimanche 10 h les lundi et mardi à 21 h.

Un débat aura lieu à la fin de chaque séance et le vendredi 18 mars, au Celtic.

Une crèche-garderie gratuite fonctionne le samedi et le dimanche.

Monsieur,

J'ai le regret de vous faire savoir que, sur ordre de Mr le Directeur Régional de l'INSEE de Nantes, j'ai dû vous radier de la liste électorale à la date du 13 décembre 1976."

## DES PAYSANS CONDAMNES RAYES DES LISTES ELECTORALES

C'est en ces termes qu'une lettre glissée dans notre boîte aux lettres nous apprendra que nous sommes radiés des listes électorales suite à nos condamnations concernant la manifestation du 13 juillet 1974.

Pourtant que Giscard, Chirac, Ponia et d'Ornano se rassurent, nous n'étions pas candidats à la Mairie de PARIS.

On entend souvent ministres et autres notables, parler de réinsertion sociale. Dans le même temps, ces gens là retirent ici ou là, à un nombre croissant de travailleurs le droit de s'exprimer par le vote.

### NOUVELLE VIOLENCE DU POUVOIR

La violence du pouvoir, ce n'est pas seulement le maintien des travailleurs dans l'indigence, la menace d'expulsion de leurs fermes, ou le licenciement ou le chômage ; ce n'est pas seulement des poursuites judiciaires injustes, des amendes ou des emprisonnements.... La violence du pouvoir s'exerce aussi par l'interdiction de s'exprimer par le vote à un certain nombre de paysans.

Allons-nous rester passifs devant cette nouvelle violence ? Allons-nous accepter cette nouvelle forme de répression qui frappe notre voisin, ou l'un des nôtres que nous connaissons bien et que nous savons bien n'être pas un voleur.

Sachons que nous ne sommes pas impuissants face à ce pouvoir exercé par les privilégiés de l'argent qui n'arrivent même plus à étouffer les scandales de toutes sortes :

Tous les moyens sont bons. Le pouvoir se sert de toutes ses structures : presse, police, justice... Il n'y a pas de petits profits, surtout en ces temps de campagnes électorales.

- Affaire des micros du canard enchaîné,

- Assassinat du prince et ex-ministre de Broglie,

- Affaire Dassault - De-Va-thaire, etc....

Pourtant cette procédure appelle de notre part, un certain nombre de réflexions : Qui sont les voleurs, ne seraient-ce pas les responsables des scandales financiers, les marchands d'armes, les spéculateurs fonciers et de toutes sortes, les marchands de bestiaux, etc... Ou les agriculteurs qu'on entraîne devant les tribunaux parce qu'ils utilisent les seuls moyens dont ils disposent (l'action syndicale) pour essayer de s'assurer un revenu minimum pour vivre décemment de leur profession.

### LUTTER CONTRE LA REPRESSION

Nous pouvons agir et d'abord chercher à comprendre. Refuser d'admettre qu'ils ont de l'argent et le pouvoir. Organiser des discussions pour réfléchir sur les moyens à notre portée pour prendre en charge nos problèmes et lutter ainsi contre toutes ces formes de répression.

### PLUS DE 2 ANS APRES LES CONDAMNATIONS

Ces mesures de répression interviennent plus de 2 ans après les condamnations, et ces radiations interviennent quelques semaines avant les élections. Comme le pouvoir sait que nous ne sommes pas des clients à voter à droite et qu'apparemment, les résultats risquent d'être tangeants, on prend des précautions, une voix de moins c'est une voix de moins.

Des "rayés de la liste"

EXTRAIT DU  
"PAYSAN NANTAIS"

# DES VÉTÉRINAIRES

## SALARIÉS DES PAYSANS

Des vétérinaires salariés, ça n'a rien de très original, ni de très nouveau.

On en trouve dans les coopératives aussi bien que dans les fermes privées. Mais des vétérinaires exerçant sur une zone géographique donnée, salariés des paysans du coin et travaillant en étroite collaboration avec eux ? ... Eh bien, ça existe aussi...

Une expérience vieille d'un an et demie se poursuit dans la région de Redon située aux confins de trois départements : Loire-Atlantique, Morbihan et Ile et Vilaine.

Il s'agit de S. A. S. E. D. (Syndicat d'Action Sanitaire des Eleveurs du Don).

L'idée a germé petit à petit entre un jeune vétérinaire, refusant l'aspect libéral de sa profession et un groupe de paysans qui, comme beaucoup, supportent mal l'arrogance des vétérinaires et les prix excessifs de services parfois mal rendus.

De discussion en discussion, puis en réunion, ils ont mis en forme le projet et convoqué une assemblée constitutive d'une soixantaine de personnes.

### Opération suicide

Mais certains visant avant tout la rentabilité alors que l'objectif était une meilleure relation entre les personnes, 18 adhérents seulement étaient partants.

Ils disent eux-mêmes aujourd'hui "C'était une opération suicide, mais on s'est lancé en faisant un pari sur trois mois... On prenait le risque qui était aussi grand pour les paysans que pour les vétérinaires et il n'était pas seulement financier."

Trois mois ont passés... puis six, et pas sans problèmes, mais aujourd'hui ils sont près de cinquante et nous leur avons posé quelques questions.

Question Le S. A. S. E. D., c'est quoi ?

Réponse D'abord c'est un syndicat. Simple-ment, parce qu'il fallait une formule juridique à notre groupe et que le statut de syndicat est le plus souple.

Un syndicat avec des adhérents, donc des cotisations. Ces dernières sont calculées à l'Unité d'Intervention Vétérinaire (U. I. V.).

Une estimation au point a été faite après discussion pour vaches, brebis, cochons etc... la base étant une vache donnant 4 000 litres de lait, valeur 1 000 points = 1 U. I. V.

Au-dessus de 4 000 litres, la valeur est de 1 100 points ; une brebis vaut 150 points etc...

Question Mettons que je sois adhérent, j'ai une vache malade, le vétérinaire vient.... Je paie à qui et quoi ?

Réponse Tu as payé ta cotisation au SASSED soit le prix de base (fixé par la dernière assemblée générale), multiplié par le nombre d'U.I.V. de ton exploitation...

Même si le vétérinaire vient dix fois chez toi, tu ne paieras ni plus ni moins. Chaque adhérent paie à l'U.I.V. ; il n'y a pas de paiement à l'acte.

C'est un des moyens qui nous paraît indispensable pour remettre en cause le système libéral et la notion d'acte médical sur laquelle il s'appuie.

Question Vous les vétos, vous avez volontairement choisi d'être salariés. Pourquoi ?

Réponse Si nous avons choisi d'être salariés, c'est que nous refusons le statut libéral du vétérinaire.

Il implique obligatoirement travail à l'acte, paiement à l'acte, notoriété, que nous remettons en cause. La cassure c'est d'être salarié.

Question Vous avez dit les uns et les autres que votre objectif était de changer les rapports avec les personnes. Dans la pratique, ça se traduit

## Vétérinaires suite

comment ? Comment fonctionnez-vous ?

**Réponse** Nous sommes deux vétérinaires... A un seul c'était impossible. Le secteur géographique occupé par les adhérents s'étend sur un rayon de 30 km autour de Redon.

Nous avons découpé cette zone en 4 régions. Dans chaque région, il y a un ou deux points de contact où il est possible de nous joindre en cas d'urgence, de laisser des commandes de médicaments etc...

Nous faisons des tournées si possible deux fois par semaine dans chaque région. Cela diminue le cas d'urgence.

Chez l'adhérent, on explique tout ce qu'on sait (on ne sait pas toujours) et on fait faire.

Ca va de la simple piqure à des interventions compliquées suivant les envies et les goûts de chacun.

On a aussi un cahier chez les gars (pas toujours tenu) où tout ce qui est fait comme traitement est inscrit. Ca permet de suivre le troupeau. Ca permet aussi au gars de reprendre le traitement lui-même si le cas se reproduit. De plus, ça engage notre responsabilité.

Ce qui est sûr, c'est que nos rapports s'effectuent d'égal à égal. Le paysan apprend de nous comme nous apprenons de lui et son concours est toujours indispensable puisqu'il connaît son troupeau mieux que nous.

Un problème, une hésitation devant tel ou tel traitement, un conseil, personne n'hésite à prendre son téléphone pour nous appeler !

Ce que nous pouvons constater c'est qu'en fait nous avons peu d'urgence ; notre manière de fonctionner nous amène à faire plus de préventif.

Le premier résultat est une nette diminution des pertes économiques, ainsi malgré la sécheresse, nous n'avons pas eu jusqu'ici d'ennuis particuliers.

On aboutit pour l'éleveur à une meilleure maîtrise de l'élevage. C'est là qu'il est difficile de calculer ce que le syndicat coûte à l'adhérent, puisqu'on ne peut pas chiffrer les économies qu'il a pu réaliser.

Ce n'est donc pas une cotisation qu'on verse au SASSED, c'est un investissement qui est réalisé dans le sens d'une amélioration du cheptel.

**Question**

En fin de compte, le paysan s'y retrouve... Vous êtes rentables !

**Réponse**

Je pense que c'est une autre conception de la profession ; on nous a formé pour des interventions ponctuelles, pour soigner des cas et non pour conseiller.

Or, de plus en plus le paysan, surtout dans les élevages spécialisés (et pas seulement les gros ateliers) a besoin de conseils et de soins préventifs : il est important de prévenir une maladie, plus que de la guérir ; la différence financière peut être énorme mais ce n'est pas l'intérêt du véto qui travaille à l'acte !

On pourrait très bien concevoir un groupement comme le nôtre, effectivement comme tu le dis, sous l'aspect rentabilité. Il suffit de sélectionner les exploitations "super" du coin et de pousser à fond vers le maximum de productivité !

Le vétérinaire serait là comme le technicien qui met son savoir au service des plus compétitifs.

Ce n'est pas le but recherché par le SASSED. Nous ne refusons pas l'augmentation de la production mais elle ne doit pas se faire à n'importe quel prix.

Par ailleurs, nous ne nous adressons pas seulement aux paysans modernisés, même si ces derniers furent les promoteurs du SASSED.

Le groupe est en train de se diversifier bien que les petits paysans soient encore peu nombreux dans le groupe.

Quant aux vétérinaires, ils ne sont pas venus par philanthropie, mais parce que ça correspondait pour eux à une autre manière de vivre et à une autre forme de rapport entre les gars.

L'expérience, après un an et demi d'existence, semble positive. Ces résultats concluants poussent d'autres groupes dans le coin à s'interroger sur les possibilités de réalisation identique dans leur région.

Un vétérinaire dans la région a fait 10 à 12 césariennes dans le mois. Prix d'une césarienne : 550 F.

En Loire-Atlantique, le gain d'un vétérinaire pour la prophylaxie est en moyenne et par mois de 5 500 F.

VETERINAIRES (suite)FONCTIONNEMENT

Chaque vétérinaire est de garde un soir sur deux et un week-end sur deux.

Les salaires sont discutés avec le groupement sur la base de 40 heures par semaine avec des temps forts qui peuvent atteindre 50-60 heures à certaines périodes de l'année.

Fixés à 2 000 F. au départ du SASSED, les salaires sont maintenant de 3 000 francs, indexés sur ceux de la chambre d'Agriculture.

LE SASSED

Un conseil syndical de 8 membres élus, renouvelés fréquemment se réunit très souvent en présence d'un vétérinaire.

Une assemblée générale se tient tous les 3 ou 6 mois selon les besoins. Par ailleurs, il y a comme dans tous les syndicats, un président, un secrétaire et un trésorier.

Toute nouvelle adhésion fait l'objet d'une prise de contact et d'une discussion entre les adhérents et le candidat. Le nombre des adhérents n'est pas fixé pour aujourd'hui, mais la limite qu'ils se donnent est la qualité du travail.

Une permanence téléphonique est assurée par les vétérinaires chez eux tous les jours de 8 à 9 heures le matin et de 7 à 8 heures le soir.

Le reste de la journée, on peut les joindre aux points de contact établis dans les régions.

Extrait de Vent d'Ouest.

QUAND LA POLICE S'INTERESSE A LA PHOTOGRAPHIE...**UNE DECISION DE JUSTICE BIEN CONTESTABLE**

Le 6 juillet 76, un journaliste professionnel nantais, Michel BRUGVIN, se trouvait en reportage sur une manifestation paysanne dans le sud de la Loire-Atlantique pour le compte de son journal "le Paysan Nantais". Il prit des photos (entre autres) des charges de police, assez violentes puisqu'elles firent trois blessés.

Les responsables des forces de l'ordre lui ordonnèrent une première fois d'ouvrir son appareil afin de voiler la pellicule qu'il contenait, puis, une deuxième fois se firent remettre sous la menace un film impressionné.

Sur les conseils et avec l'appui du Syndicat des journalistes Français, CFDT, M. Brugvin porta plainte. Le procureur général de Nantes ayant classé la plainte sans la moindre enquête, Michel Brugvin se constitue partie civile.

Le doyen des juges d'instruction, de Nantes, vient de rendre une ordonnance par laquelle il se déclare incompétent.

En effet, explique-t-il, la personne visée par la plainte est un officier de gendarmerie.

Les actes des membres des forces armées dans des opérations de maintien de l'ordre relèvent du tribunal permanent des forces armées.

Il n'y a donc même pas lieu, estime le juge, de rechercher si les faits sont réels et méritent l'imputation que leur donne le plaignant (vol et dégradation de biens).

Cette décision de justice est inique; contraire à la jurisprudence dominante. Elle aboutit à empêcher la constitution de partie civile (qui n'est pas possible devant le tribunal permanent des forces armées) et l'on peut craindre que l'enterrement de l'affaire ne soit la conséquence de cette décision, si elle doit être confirmée.

Bien entendu, notre camarade M. Brugvin, fait appel devant la chambre des Mises en Accusation de la décision du doyen des juges d'instruction de Nantes. (Audience, le jeudi 10 mars à 9 H 30, à RENNES).

**CFDT . FTIAAG.**

# LES PETITES SOURIS... SE PENCHENT SUR LA (NON) DEFENSE DES PREVENUS ET SUR LE ROLE DES AVOCATS ...

## - . 1° AFFAIRE

M. I. L'affaire jugée ce jour intervient sur renvoi, pour permettre au prévenu de choisir un avocat.

L'avocat choisi ne se présente pas. Il a fait parvenir au tribunal, le matin même de l'audience une demande en re-présentation.

L'avocat ainsi pressenti, siégeant dans une autre chambre au moment de l'audience de correctionnelle, ne peut défendre son "client" !

Après quelques hésitations, le tribunal décide de repousser le jugement d'une heure.

### UNE HEURE PLUS TARD : JUGEMENT

Faits : M. I., 24 ans, manoeuvre, déjà condamné pour vol et recel. Accusé de vol et coups et blessures, a fait opposition au précédent jugement le condamnant à 2 ans de prison.

Le Président : Les renseignements vous concernant sont assez mauvais. Vous avez fait opposition à un jugement de ce tribunal vous condamnant à 2 ans de prison pour vol d'un porte-feuilles contenant 60 francs, pour coups et blessures à l'encontre de personnes se promenant sur une plage... Arrêté par les forces de l'ordre, et placé en garde à vue, vous vous êtes évadé.

Pourquoi faites-vous opposition ?"

M. I. : "2 ans, je trouve..."

Le Président : "Pourquoi ces violences ?"

M. I. : "Ils m'insultaient."

Le Président : "C'est vous qui parliez de les enculer ainsi que leurs épouses. Vous étiez ivre."

Le Procureur : "Les faits ont eu lieu en juin 1974. M. I. avait déjà deux condamnations. Aujourd'hui il en a 10.

Je ne vois pas pourquoi il vient se plaindre celui-là.

Je demande donc deux ans sans confusion, car l'évasion ne peut se confondre."

L'avocat : (très confus et manifestement pas au courant de l'affaire) "Les faits n'ont jamais été contestés sur le prononcé de la peine (? ?) (peine totale à purger: cinq ans).

Soit l'emprisonnement a une portée, ce qui ne semble pas être le cas, soit il n'en a pas. Je demande donc au tribunal de modérer la peine, les violences étant légères.."

Fin de la plaidoirie.

Le Président : "Le tribunal vous déclare coupable des faits qui vous sont reprochés, mais tenant compte des circonstances particulières, ramène la peine à 18 mois."

Merci monsieur l'avocat.

## - . 2° AFFAIRE

M. X. : Accusé de chantage.

Faits : Lettres anonymes, contenant des menaces adressées à plusieurs personnes de Chateaubriant.

Le Président et le Procureur, tenant compte de la situation du prévenu se bornent à formuler quelques généralités, le Procureur allant même jusqu'à demander l'indulgence du tribunal.

L'avocat : sans aucun doute persuadé de la dangerosité de son "client" insiste sur son infantilité, sur l'examen psychiatrique nécessaire, sur son inadaptation sociale, sur sa personnalité changeante et majestueusement après avoir "écrasé" le prévenu, conclue : "Maintenant qu'il a compris la juste valeur du travail, le tribunal doit se montrer indulgent".

Plaidoirie ahurissante, sans la moindre logique dans le raisonnement. L'avocat remplace, ici, avantageusement le Procureur qui réclamait l'indulgence.

Le Président : "Six mois de prison avec sursis (tenant compte sans aucun doute de la prise de conscience du prévenu, de la juste valeur du travail) et 600 francs d'amende."

PETITES SOURIS (suite)

**-3° AFFAIRE : NE PIQUEZ PAS A EUROMARCHÉ...**

Jugée en flagrant délit.

M. A. 25 ans, chômeur, déjà condamné à deux mois de prison avec sursis pour vol de nourriture.

Faits : vol à Euromarché, de nourriture pour la somme de 90,80 francs.

Le Président : "De quoi vivez-vous actuellement, sans emploi ?"

Prévenu : "... La Sécurité Sociale..."

Le Président : "Combien touchez-vous ?"

Prévenu : "300 francs par trimestre".

Le Président : "On ne peut pas vivre avec 300 francs par trimestre. Que faites-vous autrement ?"

**MARDI 8, 14<sup>h</sup>00, À S<sup>E</sup> NAZAIRE.**

PROCES POUR RENVOI DE LIVRET MILITAIRE

En avril dernier, dans le cadre d'un mouvement national, 4 habitants de Blois avaient renvoyé leur livret militaire pour protester contre l'extension du camp du Larzac.

L'un d'entre eux, Henri le Cadre (qui habite aujourd'hui à St Nazaire) passera pour cela en procès le mardi 8 mars à 14 heures au Palais de Justice de St Nazaire, pour avoir, par ce geste, manifesté sa solidarité avec "les pay-sans du Larzac qui luttent pour conserver leur outil de travail, protesté contre les camps militaires, le développement des ventes d'armes dans le monde, les juridictions d'exception".

Pour le comité de soutien à Henri le Cadre (152 Bais - 44720 St Nazaire) ce ne sera pas simplement le procès d'un homme, c'est tout un type de société qui sera mis en cause à l'audience.

Le comité de soutien

Le prévenu : "Je bricole..."

Le Président : "J'espère que vos bricolages ne sont pas des vols ! De toute façon à Euromarché, vous avez volé une boîte de crabes... C'est un produit de luxe..."

Le Procureur : "Le mobile du vol, ce sont les économies qu'il a pu faire. C'est scandaleux. Je demande une peine ferme."

Le Président : "Compte tenu du fait que vous avez volé des produits de luxe : un mois de prison dont 15 jours avec sursis..."

Les petites souris

**RENNOYER SON LIVRET MILITAIRE. POURQUOI?**

Le 18 mars prochain aura lieu à Laval (Mayenne) le procès d'un gars qui a renvoyé son livret militaire avec 46 personnes.

Le renvoi collectif avait été effectué en mars 76 au moment du procès à Rennes de trois insoumis nantais.

Les renvois de livrets militaires s'inscrivent dans une campagne de désobéissance civile. Ce type d'action se fonde sur la distinction entre le "légitime" et le "légal".

Lorsque l'on refuse la militarisation de la société, il apparaît comme logique de s'opposer à l'institution militaire.

Le renvoi des papiers militaires est alors un moyen d'exprimer son opinion et il se pose comme un acte légitime.

L'action ne prend un sens qui si elle s'exerce d'une façon collective et organisée : la création d'un rapport de force étant important, si l'on espère pouvoir faire pression.



Toute action de désobéissance civile si elle est "légitime" est "illé-gale" et donc appelle la répression.

Les procès en sont la preuve.

Il importe donc de rendre cette répression difficile, voire impossible et de populariser l'action au maximum.

Les procès deviennent des moyens de faire connaître cette action mais aussi de tenter d'en faire connaître la légitimité.

Le 7 décembre 1976 le Tribunal de Béziers relaxait un renvoyeur en déclarant que : "Le prévenu n'avait fait qu'exprimer une liberté de changement d'opinion reconnue par la convention européenne des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales ( 4 novembre 1950)".

"Considérant que le prévenu ne saurait être condamné au motif que la loi n'a pas organisé".

C'était là une reconnaissance de l'acte et du mouvement. Mais le 4

février 1977, le Tribunal du Havre condamnait Pierre Dantec à 3 mois de prison ferme (première fois dans l'histoire) et 5 années de suppression de droits civiques pour avoir renvoyé son livret militaire !

En 1976 il y a eu environ 300 renvois et 13 procès.

Jusqu'à présent, les peines étaient de 300 à 1000 francs d'amende et de 15 jours à 1 mois de prison avec sursis.

Il est donc important de développer l'action en multipliant les renvois. Le procès du 18 mars à Laval est un cas précis pouvant permettre cette "désobéissance civile".

Nous appelons toutes les personnes intéressées par le renvoi des papiers militaires et ceux intéressés par un soutien au procès, à une réunion au C. S. O. C. 57 rue des Hauts Pavés (Nantes) le jeudi 10 mars à 20 H 30.

(on peut écrire à l'adresse du CSOC pour contacts et renseignements)

Les renvoyeurs.

## LETTRE OUVERTE À ALAIN CHENARD

Nous sommes un groupe d'anciens soldats nantais qui nous étonnons que le problème des appelés du contingent soit totalement absent de la campagne municipale.

Et pourtant, il existe une caserne importante à Nantes dans laquelle des infirmiers sont formés.

Nous vous joignons la lettre aux candidats aux élections municipales rédigée par les marins de Brest qui posent un certain nombre de revendications et de problèmes (que l'on retrouvera dans la plupart des villes). Lettre sur laquelle nous vous demandons de vous prononcer.

En cas de victoire de la liste de l'Union de la Gauche, est-il dans votre intention, par exemple, de mettre à la disposition des soldats un local de réunion et d'information ?

Nous souhaitons une réponse de votre part qui ne pourrait qu'aider les soldats à obtenir les libertés démocratiques à l'armée.

Un groupe d'anciens soldats nantais.

## - AVANT LES MUNICIPALES -

### " TONNERRE de BREST "

### LES MARINS PARLENT

### AUX CANDIDATS.

Hier, à Brest, le comité de marins éditant "Tonnerre de Brest" dans les bases du port breton, a rendu public la lettre suivante aux candidats.

## LETTRE OUVERTE AUX CANDIDATS

Les élections municipales vont être, de l'avis de tous, un enjeu politique de la plus haute importance.

De partout, on se proclame les meilleurs gestionnaires, les meilleurs défenseurs de la population.

Toutes les catégories de citoyens sont courtisées. Mais, une catégorie de travailleurs, particulièrement nombreuse à Brest, est ignorée, oubliée.

Serait-ce parce que les marins n'ont aucun droit d'expression ? La célèbre maxime "votre seul droit est celui



de vous taire" est la triste réalité de la vie quotidienne des matelots.

Eh bien, nous refusons cette réalité et nous nous organisons dans la clandestinité, à cause de la répression du pouvoir qui jette des dizaines de nos camarades en prison.

Nous défendons nos droits élémentaires nous revendiquons notre dignité de travailleurs sous l'uniforme.

Comment les candidats aux élections municipales pourraient-ils ignorer ce problème et cette lutte légitime ?

Comment les matelots originaires de la "Communauté urbaine de Brest" pourraient-ils voter pour des candidats qui ignorent leurs revendications ?

C'est pour cela que par ce message qui vous est adressé sous forme de lettre ouverte, nous vous demandons de prendre en compte nos revendications et de répondre publiquement sur ces différents points :

- soutien à nos luttes pour les droits d'expression et d'organisation ;
- apporter une aide matérielle de 100 francs par mois pour les appelés originaires de la CUB (notons que certaines municipalités aident déjà matériellement les appelés) ;
- accorder les transports gratuits (comme pour les chômeurs) sur présentation de la carte d'identité militaire ;

- accorder l'entrée gratuite pour toutes les activités culturelles et sportives (PAC, maison pour tous, piscine, patinoire etc...) gérées par les villes de la CUB ;

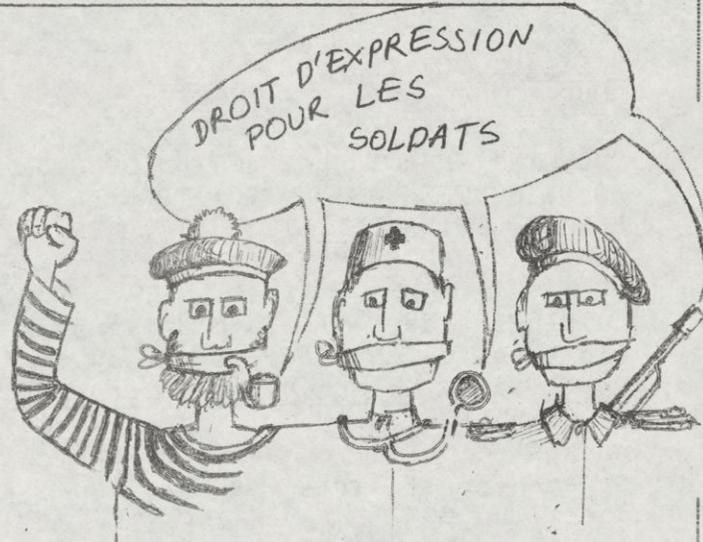
- que la municipalité entame les pourparlers avec les directeurs de salles de cinéma en vue d'obtenir des entrées à tarif réduit pour les appelés ;

- avoir la possibilité de loger à tarif réduit dans les FJT ;

- mettre en place une commission municipale chargée du respect des mesures de sécurité et d'hygiène au sein des casernements.

En satisfaisant ces revendications vous nous aiderez à conquérir nos droits démocratiques.

Comité de Marins "Tonnerre de Brest"



# IRLANDE :

## LETTRE OUVERTE AUX MILITANTS

En liaison avec le C.N.S.I. d'ANGERS, un groupe a essayé de voir le jour à NANTES. Pure illusion, c'est un constat d'échec quasi total :

CINQ MILITANTS REGULIERS après un an d'essai.

### **NANTES, VILLE MILITANTE ?**

Il est permis d'en douter ! Des actions ponctuelles sur des problèmes qui nous touchent ont des résultats, et encore... Mais une action de longue haleine ?? Et qui plus est, sur des événements qui ne font pas sensation ??? ...

### MILITANT, CETTE QUESTION EST POUR TOI :

"COMMENT ENGAGER UNE ACTION PONCTUELLE DE SOUTIEN, SANS AVOIR PREALABLEMENT TRAVAILLE ET ETUDIE L'ENSEMBLE DU PROBLEME ?"

La plupart des militants doivent-ils donc toujours en référer au Parti, à la Maison-Mère, au Prophète, au Grand-Prêtre, pour s'engager sur une question telle que l'IRLANDE, et en général sur l'ensemble des questions ???

De plus, pour ne pas s'arrêter sur le problème irlandais, "on" dit que c'est un conflit religieux... et "on" s'en lave les mains.

La conclusion est simple à tirer :

La plupart des groupes de gauche, d'extrême-gauche cautionnent la politique irlandaise des gouvernements anglais et français.

SEULE CETTE ATTITUDE PASSIVE A PERMIS, PERMETTRA QUE L'IRLANDE DU NORD SOIT ETOUFFEE ET ECRASEE PAR LES REGIMES FASCISTES EUROPEENS.

Groupe Information  
Irlande -

## COMPTE RENDU DE LA SOIREE IRLANDE D'AR FALZ AVEC LE CNSI. D'ANGERS.

Il est à remarquer, que grâce à AR FALZ, un public assez nombreux, est venu participer au débat sur l'Irlande.

Le CNSI d'ANGERS, dont Michel PERRAU-DEAU, auteur de "l'Irlande, au Pays des Nègres Roux", a essayé de répondre aux questions.

Après une introduction concrète par des diapos, le débat a apporté quelques éléments sur la connaissance du problème irlandais.

### LA LOI SUR LE VOTE :

avant, une maison en propriété = vote ; maintenant, une personne = un vote.

### LA LOI SUR L' INTERNEMENT :

Celle-ci est théoriquement supprimée, mais est encore en vigueur avec le système de dénonciation mis en place par le gouvernement de Londres.

### LE SYSTEME DE GOUVERNEMENT :

Le Gouverneur est tout puissant. Il représente Londres auprès de la province irlandaise qui est restée une colonie anglaise.

### LES QUARTIERS LIBRES :

Système de pouvoir populaire qui permettait aux habitants des quartiers de s'auto-gérer. Les comités de rue, qui en étaient la base, organisaient la défense contre les loyalistes et l'armée anglaise, l'approvisionnement en nourritures et autres...

Dans ces comités, toute le monde avait la parole, y compris les enfants à partir de 10 - 12 ans.

### LA SIGNIFICATION DU MOT RELIGIEUX

DANS LE CONFLIT : Au départ, les papistes étaient les opprimés face aux orangistes, aux colonisateurs.

.../...

IRLANDE (suite)

Maintenant, les personnes originaires de souche protestante ou orangiste, ont le choix suivant à faire :

\* ou bien ils restent indépendants, auquel cas, ils ne peuvent être soutenus par l'organisation pour trouver du travail et sont relégués au rang des "salauds de papistes".

\* ou bien ils adhèrent à l'ordre d'orange et sont soutenus par eux pour trouver du travail, un logement... cette attitude permet de diviser le prolétariat et d'entretenir un racisme religieux ou pseudo-religieux.

LE MOUVEMENT DES FEMMES :

d'un mouvement spontané, celui-ci s'est effrité et a été récupéré par la bourgeoisie locale. Cette bourgeoisie se sert de cet élan pour briser le potentiel révolutionnaire des masses laborieuses.

De plus, une question entre autres, tout à fait centrale a été posée :

Pourquoi parle-t-on si peu du problème irlandais ?

Si l'on peut expliquer pourquoi les organismes officiels d'information font silence sur le problème (ils jouent leur rôle efficacement) on comprend moins l'attitude des anti-impérialistes nantais que la question semble laisser indifférents.

Et pourtant, le travail d'information et de décapage des illusions idéologiques sur l'Irlande est vaste et nécessaire.

Ce mouvement anti-impérialiste français est-il incapable complètement, de le prendre en compte ?

On serait tentés de répondre par l'affirmative ! On ne peut hélas que constater une fois de plus, qu'il vit au rythme des pulsions de l'actualité internationale (Comité Anti-Outspan, Liban, Palestine) ou qu'il s'incarne en officines bien spécia-

lisées sur un problème, délaissant le souci du développement d'une assise plus vaste qui lui permettrait de suivre et de prendre en compte la critique de l'Impérialisme sous tous ses angles et à travers toutes ses transformations.

## LA MORT D'UN PROFESSEUR DE BRETON: **LETTRE OUVERTE AU MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE.**

Notre collègue Claude CREFF, professeur certifié d'histoire-géographie au lycée Livet à Nantes, est brutalement décédé le 23 février 77. Sa mort doit être portée à votre connaissance pour les raisons suivantes :

- Depuis plusieurs années, C. CREFF enseignait le breton à Livet (2H) et au Lycée Clémenceau (2 H), soit un total de 4 H supplémentaires.

- Depuis plusieurs années, C. CREFF réclamait l'intégration de ces heures supplémentaires dans son service (raisons de principe, il était contre le système des heures supplémentaires ; de santé et de droit : circulaire n° 71-279 qui prévoit l'intégration des heures de breton dans le service des enseignants).

- Quelques heures avant sa mort, il se plaignait de la fatigue que lui imposaient ces heures supplémentaires qu'il avait acceptées uniquement parce que les enseignants de breton sont très peu nombreux.

Pour les huit lycées de Nantes où existent des cours (20 H hebdomadaires au total), il suffisait de créer un poste budgétaire pour alléger la tâche des enseignants volontaires. Nous avons attiré l'attention de M. Le Recteur de l'Académie de Nantes en temps utile, qui ne disposait pas des moyens nécessaires...

AR FALZ demande que chaque élève en Bretagne puisse avoir accès s'il le désire, et à tous les niveaux, à un enseignement du breton dans des conditions normales (le latin est intégré dans les emplois du temps, est-ce impossible pour le breton), par des enseignants normalement qualifiés et travaillant dans des conditions habituelles : l'enseignement du latin n'est pas un acte militant, pourquoi celui du breton devrait-il l'être ?

PER RHUN

Président des IPLB- AR FALZ  
(Instituteurs et professeurs laïques bretons) - 19, rue des Bergeronnettes -  
SAINT HERBLAIN

# REZE : EXPOSITION SUR LE NUCLEAIRE

Du 4 au 19 mars, l'Office Municipal de la Culture de REZE présente une exposition du Comité Régional d'Information sur le Nucléaire

A LA MAISON DES JEUNES DE REZE  
allée du Dauphiné.

Cette exposition traite à travers différents panneaux, des problèmes posés par L'ENERGIE NUCLEAIRE : pollution thermique et radioactive, retraitement des déchets, cycle de l'uranium, projet de centrale nucléaire au PELLERIN.

Elle traite aussi des autres sources énergétiques exploitables : solaire, éolienne, géothermique.

Un véritable chauffe-eau solaire est également présenté.

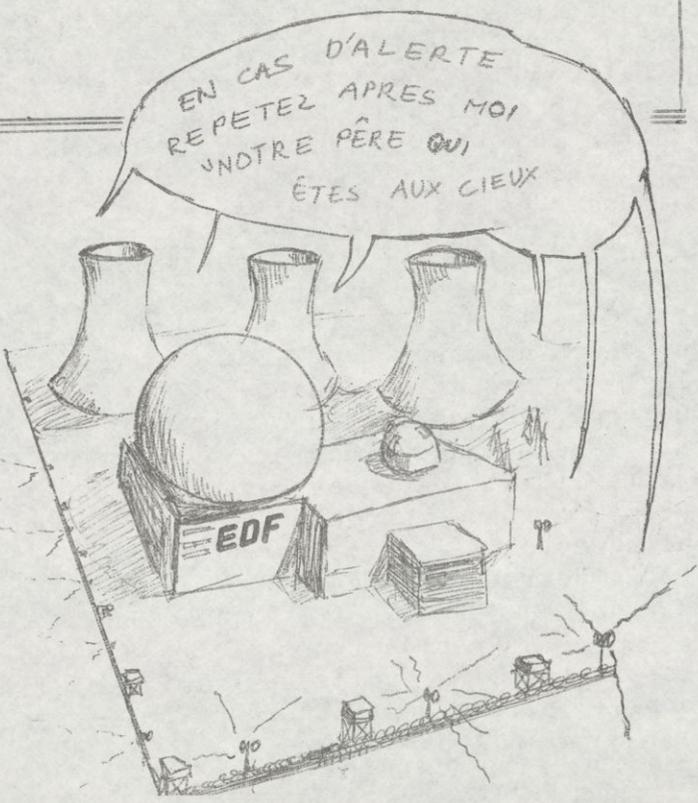
### 2 SOIREEES D'INFORMATION

Mercredi 9 mars à 20 H 30 : projection sur l'aménagement et la pollution de l'Estuaire de la Loire.

Mardi 15 mars à 20 H 30 : Projection et exposé sur l'énergie solaire.

### HEURES D'OUVERTURE

tous les jours de 9 heures à midi et de 14 heures à 19 heures.



# Claire

"FEMME QUI CHANTE"

AUTEUR, COMPOSITEUR, INTERPRETE  
ET GUITARISTE, AU FOYER DU JEUNE TRAVAIL-  
LEUR.

Un caractère de "pétroleuse" qui ne peut laisser personne indifférent.

Un spectacle complet :  
- poésie et musique ;  
- gaieté et réflexion ;  
- humour et tendresse.

Une voix où percent les accents du blues. Une voix qui dérange. Qui pousse des cris.

Ceux des femmes ou des jeunes filles ou celui de Victor Jarra, mort un jour d'octobre 1973 sur un stade chilien.

AU FOYER DU JEUNE TRAVAILLEUR  
9 boulevard Vincent Gâche, Ile  
Beaulieu à NANTES.

### Le mercredi 9 mars à 21 Heures

Location ouverte à partir du 1er mars  
Prix : 15 francs - par groupe de 10  
minimum : 10 francs.

LE 10 MARS  
A AIX EN  
PROVENCE

## SIX FEMMES SERONT JUGÉES

Elles sont inculpées de

- tentatives d'avortement
  - exercice illégale de la médecine
  - et pratique habituelle d'avortements depuis octobre 1975
- Pour trois d'entr'elles

- complicité pour les 3 autres  
elles risquent 10 ans de prison.

### Pourquoi ?

Parcequ'elles ont pratique des avortements. Avant la loi l'avortement n'était pas un acte médical mais tout juste un acte honteux par lequel les femmes livraient par force leur corps au trafic à la violence de l'avortement clandestin. On oublie trop de dire qu'avant la bataille menée par le MLAC des centaines de milliers de femmes ont subi les pires traitements lorsqu'elles se trouvaient enceintes contre leur désir et alors qu'une énorme censure celle de l'Eglise en particulier s'exerçait contre toute forme de contraception efficace. C'étaient les pratiques des avorteurs et ça ne date pas du Moyen Age mais de ces toutes dernières années.

Or depuis des dizaines d'années une autre méthode existait qui était pratiquée couramment en chine et aux USA par des non médecins d'ailleurs. Il a fallu que les femmes elles-mêmes s'approprient cette technique et acquièrent le savoir nécessaire à sa bonne application pour que soudain la loi fasse de l'avortement un acte médical. tant la médecine officielle craint le pouvoir que les femmes peuvent reprendre sur leur propre corps..

" Dans le MLAC d'Aix que nous avons construit ensemble nous avons appris ceci que rien ne change si l'on s'en tient aux discours, à la propagande. Il a fallu que les femmes elles-mêmes fassent des avortements pour que la loi change"

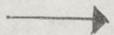
- Le MLAC d'Aix existe depuis plus de 3 ans à nos permanences sont venues immédiatement de très nombreuses femmes qui voulaient avorter ou bien qui venaient chercher des informations correctes sur la contraception.

- Nous avons édité une brochure.

- Puis nous avons commencé à pratiquer des avortement par la technique dite "par aspiration" nous en avons pratiqué plus de 900, réalisés avec le maximum de sérieux et de compétence au point que même après le vote de la loi de 75 les médecins de la région recommandaient aux femmes de se rendre à nos permanences.

" Les femmes que nous envoyons au MLAC reviennent nous voir et témoignent toutes que ce qui a été essentiel pour elles c'est l'accueil par d'autres femmes et le soutien moral avant, pendant et après l'intervention. Nous affirmons que ces conditions sont primordiales, que les interruptions se passent bien sur le plan médical."

témoignage de médecins d'Aix





La loi de 1975

- l'avortement reste payant.  
Dans la plupart des cas cela coûte plus de 700 Frs car l'anesthésie est presque systématique.

- la loi contient un certain nombre de restrictions qui limitent la portée (concernant les mineurs et les femmes immigrées).

Ce ne sont pas seulement les carences de la loi qui nous ont poussées à continuer. Nous avons découvert quelque chose de beaucoup plus important : la solidarité. Nous n'étions pas considérées comme des objets, nous avons notre mot à dire et des actes réservés jusque là à des spécialistes nous devenaient accessibles.

Nous ne nous en sommes pas tenues à continuer les avortements, nous avons continué à poser des stérilets dans les mêmes conditions de sécurité de tendresse et d'amitié.

Puis nous avons aidé celles d'entre nous assez nombreuses qui travaillent à la SESCOSEM (filiale Thomson-CSF) à résoudre le problème de la garde de leurs enfants le mercredi.

Depuis des années la direction refusait de nous entendre et les revendications des syndicats n'aboutissaient pas. Alors des femmes appartenant aussi bien à la CGT qu'à la CFDT l'ont mise sur pied avec l'aide du MLAC. Maintenant le C.E. a pris position pour et votera probablement des subventions pour la poursuivre. D'autre part la direction va certainement reconnaître la possibilité à des femmes de participer à cette garderie pendant les heures de travail.

Surtout quelque unes d'entre nous se sont réunies pour voir comment vivre autrement leurs accouchements.

Nous avons réalisé trois accouchements dont l'un a été filmé. (film Mardi à St Nazaire)

Pour nous contacter

La Commune  
Chemin de la Pierre de Feu  
Le Pey Blanc  
13100 AIX EN PROVENCE  
Tel (91) 20 08 31

d'après le dossier du Mlac d'Aix en vente à la librairie 71

---

## " HORIZON 80 "

UN LIVRE DU PROFESSEUR  
SOUTOUL

Le Professeur Soutoul, professeur de gynécologie et d'obstétrique au CHU de Tours et plusieurs de ses confrères de différentes villes de France publient leurs réflexions sur deux années d'application de la nouvelle loi autorisant l'interruption de grossesse. Tous se situent comme des opposants à cette loi comme la plupart des gynécologues-accoucheurs : il expliquent

cette position par le "laxisme" de la loi française qui permet à la femme de leur imposer un acte médical qu'ils ne peuvent empêcher.

Leur livre étonnera beaucoup de ceux qui sont aux prises avec les problèmes d'avortement dans les centres d'interruption de grossesse. Un groupe de médecins pratiquant des

au CHU de Besançon conteste en particulier le droit aux auteurs "d'ironiser" sur leur comportement dans un chapitre mal venu ("Profit de l'Avorteur"). Les médecins de Besançon écrivent dans "Le quotidien du médecin" : "La plupart de ceux, médecins, travailleurs sociaux, conseillers conjugaux, qui se sont engagés dans ce travail l'ont fait pour pallier la carence volontairement entretenue par certains gynécologues-accoucheurs. Ils ont généralement le souci d'intégrer le moment de l'avortement dans une démarche globale d'en faire l'occasion d'une meilleure information sexuelle et le point de départ d'une contraception efficace : ce type de travail en équipe multidisciplinaire remet en cause le pouvoir absolu du médecin et c'est bien ce que ne supportent pas certains de nos confrères".

Le livre pourra étonner aussi par l'évaluation du nombre d'avortement pratiqués entre le 17 janvier 75 et le 1er septembre 76 : un million, estime le Pr Sourtoul en tenant compte des avortements clandestins qui n'ont pas été totalement supprimés, il étonnera encore par son parti pris de contester à la femme le droit de juger elle-même de son état de détresse et par la présentation exclusive de cas d'interruptions de grossesse pour convenance personnelle, sans description de réels cas d'angoisse ou de détresse, physique ou morale. Enfin, l'affirmation relevée dans l'ouvrage, selon laquelle beaucoup de femmes ont abandonné toute contraception depuis l'application de la loi et font ainsi de l'avortement un moyen de régulation des naissances a, elle aussi, de quoi susciter bien des étonnements.

Il n'en reste pas moins que ce livre amène à réfléchir à nouveau aux conséquences d'une banalisation de l'avortement. Il vise aussi l'horizon 80, puisque la loi n'a été promulguée que pour cinq ans. Les auteurs relancent donc le débat.

Pour l'avenir le Pr Sourtoul propose cinq remèdes permettant de mieux ajuster la loi

1 - Le premier consiste à faire appliquer strictement les déclarations d'interruption de grossesse par tous

établissement hospitaliers, notamment en vue du bilan démographique.

2 - Le second vise à "tenir compte en priorité des contre-indications médicales et psychologiques à l'avortement", et d'en faire des freins sur la loi, à la manière de l'URSS. En cas de litige "une commission de décision ou d'avortement thérapeutique comprenant uniquement des médecins" serait habilitée à décider de la prise en charge médicale ou non de la demande "Cette disposition est essentielle pour obtenir la collaboration des gynécologues-accoucheurs actuellement réticents" écrit le Pr Sourtoul.

3 - Informer sur les conséquences démographiques de la loi et les risques d'avortement.

4 - Développer une politique familiale soutenant le troisième enfant, revalorisant la femme célibataire, protégeant la grossesse à risque repoussant la stérilisation volontaire pour convenance personnelle.

5 - Pour prévenir l'avortement, développer l'enseignement de la sexualité et l'information sur la contraception.

Ouest France du 15 Février 77

